



**CFE-CGC**

**CHAMBRES DE  
MÉTIER ET DE  
L'ARTISANAT**



**Madame Valérie FOURNEYRON**

Secrétaire d'Etat du commerce, l'artisanat,  
la consommation et l'économie sociale et  
solidaire

139, rue de Bercy  
75572 PARIS

**Lettre recommandée avec accusé réception n°1A 096 000 7283 7**

Paris, le 03 juin 2014

**Madame la Secrétaire d'Etat,**

Suite à la rencontre intersyndicale (CFDT, CGC, CGT et FO) du 14 mai 2014, nous venons par la présente vous faire part d'un blocage persistant du dialogue social au sein des instances paritaires nationales des Chambres de métiers et de l'artisanat.

Depuis le 23 octobre 2013, les représentants des salariés ont été appelés à venir travailler **au sein de six groupes de travail** à l'APCMA ; issus d'une décision collégiale de la CPN 56.

Dans le cadre de ces travaux, nous déplorons à ce jour, aucune avancée significative et nous dénonçons une tentative de décision unilatérale du collège employeurs :

- Refus de traiter les thèmes avancés par les organisations syndicales (exemple : CHSCT, la prévoyance etc.) ;
- Attitude et comportement différents, liés à la présence ou non de votre représentant ;
- Des décisions actées, non reprises d'une séance de travail à l'autre (exemple : absences légales, mobilité européenne etc.) ;
- Les Présidents quittent prématurément la table de négociation, lorsque les organisations syndicales, de manière unanime, ne sont pas d'accord avec eux. (exemple : le 28 mars à midi alors que la réunion était prévue jusqu'à 16h30) ;
- Volonté intolérable du collège employeur de conditionner la validation d'accords déjà entérinés (droits syndicaux) ;
- Impréparation des séances de travail (les documents nous sont remis toujours en séance et les comptes rendus comportent des erreurs troublantes) ;
- Les propositions du collège salariés fournies en amont, ne sont jamais examinées.



**CFE-CGC**

**CHAMBRES DE  
MÉTIER ET DE  
L'ARTISANAT**



En conséquence de ces éléments, l'intersyndicale des personnels des chambres de métiers et de l'artisanat, sollicite de votre part, la garantie du bon fonctionnement du paritarisme afin d'établir un réel dialogue social dans l'intérêt partagé des agents et du réseau.


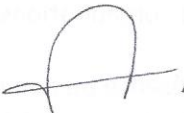


Ainsi, le collège employeurs, souhaite aller très vite, en présentant, aux instances paritaires, des textes non préalablement négociés.

Dans ce contexte, nous ne comprendrions pas que votre représentant en Commission Paritaire Nationale 52, n'adopte pas une position de neutralité, position que votre ministère a publiquement choisie (Cf. Compte rendu de la CPN 52 du 6 mars 2013) :

*« ... La présidence de la CPN explique sa position d'abstention en rappelant que le Gouvernement est attentif à la recherche de solutions partagées dans le cadre du dialogue social, et qu'un vote de sa part sur un sujet où les collègues employeurs et salariés ont des positions opposées n'est pas compatible avec cette méthode. »*

Comptant sur votre bienveillante attention et dans l'attente de votre réponse à la présente,

Nous vous prions d'agréer, **Madame la Secrétaire d'Etat**, l'expression de notre très haute considération.

<p><b>Pour la CFDT Délégué national Dominique VOUILLAT</b></p>  <p>CFDT des CMA chez F. Wachez 261 rue Pasteur 59287 LEWARDE Tél. 06.79.51.50.04</p>	<p><b>Pour la CFE-CGC, le Secrétaire Général, J-M LAFAYE</b></p>  <p>« Le Barou » 47300 Villeneuve sur Lot Tél. 06.21.53.05.24</p>	<p><b>Didier SENSEBY Secrétaire Général SNCA-CGT</b></p>  <p>SNCA-CGT 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX CGT Case 544 Tél. 06.77.71.00.42</p>	<p><b>La Secrétaire générale Sylvie TESTI P/vo Georges COSTE Secrétaire général adjoint</b></p>  <p>SN-FO-PCMA 474, Allée Henri II de Montmorency 3<sup>e</sup> étage 34000 MONTPELLIER Tél. 06.69.22.37.10.</p>
---	---	--	---